



Centres Communaux de Jeux de Vacances

Juillet et août 2022

Les Centres Communaux de Jeux de Vacances (CCJV) organisés par l'Echevinat de l'Instruction publique de l'Administration communale d'Ans, sous la tutelle de Madame Nathalie DUBOIS, Echevine de l'Enseignement et de l'Enfance, se dérouleront pendant les vacances d'été **du lundi 04 juillet au vendredi 12 août 2022** (tous les jours, du lundi au vendredi, sauf le 21 juillet), et ce durant 3 quinzaines (du 04 au 15/07, du 18 au 29/07 et du 01/08 au 12/08).

Un accueil simple sera proposé **du mardi 16/08 au vendredi 19/08**. Les modalités d'inscriptions sont identiques à celles des CCJV !

Quatre sites seront accessibles durant cette période (voir verso de la feuille).
ATTENTION : Modifications de certains lieux d'accueil !!!

Diverses activités (artistiques, ludiques, culinaires, culturelles, sportives, ...) seront organisées pour les enfants de 2,5 à 12 ans autour du thème « **LES FORMES GEOMETRIQUES** ».

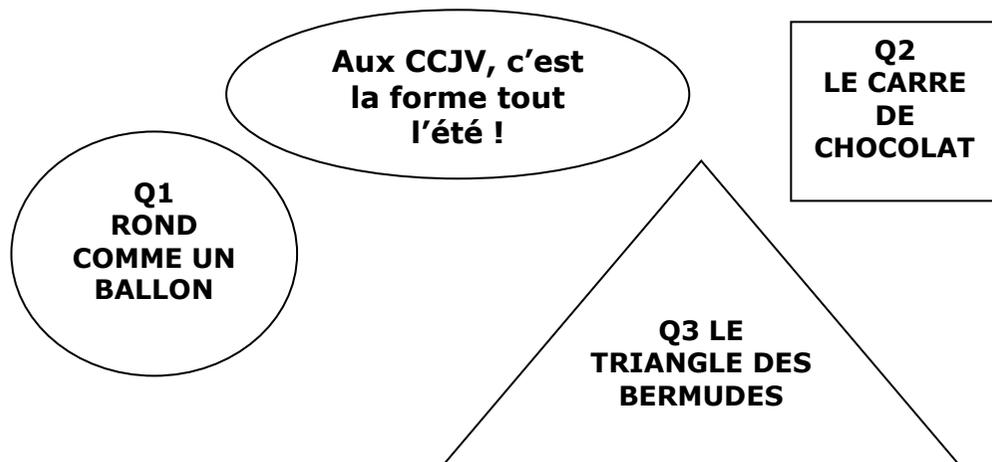
Ces activités se dérouleront *de 9h00 à ± 16h30*. Un *accueil* sera proposé, dans chaque centre, *dès 7h00 et jusqu'à 18h00*.

Pratiquement, pour le bon déroulement des activités, les enfants sont attendus à 9h00 au plus tard dans les différents centres. Les participants peuvent dîner sur place en apportant leur pique-nique. Ils apportent leurs boissons et leurs collations. Une réserve de langes éventuelle et des vêtements de rechange est à prévoir.



Les places étant limitées, une inscription préalable est obligatoire. La fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale dûment complétées doivent être renvoyées, avant le 24 juin 2022, uniquement par mail à inscriptionccjv@ans-ville.be.

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé.



Ces centres de vacances sont réservés aux enfants domiciliés à Ans ou fréquentant une école ansoise (réseau communal ou libre). Les autres enfants seront les bienvenus, à concurrence de **5 enfants par centre** et moyennant paiement du double des sommes demandées. Tous les enfants inscrits seront placés sous la surveillance d'un personnel spécialisé, conformément aux prescriptions d'encadrement de l'O.N.E. (centres de vacances agréés). Un chef de plaine qualifié coordonnera les activités menées dans chaque implantation.

Les frais de participation aux CCJV sont fixés à 5 € par enfant et par quinzaine (2,50 € à partir du deuxième enfant de la même famille -> frère(s) ou sœur(s)) et doivent être acquittés dès le 1^{er} jour de participation de l'enfant.

Rattrapage scolaire - Août 2022

Du lundi 1er août au vendredi 12 août 2022, des séances de rattrapage et de soutien scolaire pour les enfants de l'école primaire (**6 à 12 ans**) seront organisées en fonction des demandes et encadrées par deux enseignant(e)s.

Ces séances se dérouleront, *de 9h00 à 15h00*, à l'école communale Pierre Perret, rue des Ecoles n°9 à 4430 Ans. Comme pour les CCJV, un *accueil* sera prévu *dès 7h00 et jusque 18h00*. Les frais de participation à ces séances sont fixés à 5 € par enfant pour la quinzaine. (2,50 € à partir du deuxième enfant de la même famille -> frère(s) ou sœur(s)) et doivent être acquittés dès le 1^{er} jour de participation de l'enfant.

Pour participer aux séances de rattrapage scolaire, une inscription préalable est obligatoire. Le formulaire d'inscription aux CCJV comprend un talon spécifique relatif à ces séances. Ce talon est à rentrer, dûment complété, au service de l'Instruction publique, **pour le mercredi 27 juillet 2022** au plus tard et ce, **uniquement par mail** à inscriptionccjv@ans-ville.be. Les places sont limitées.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
contactez le bureau de l'Instruction publique,
tél : 04/247 73 62 ou 04/247 72 32,
e-mail : inscriptionccjv@ans-ville.be

INSCRIPTION 2022

Je soussigné(e), Nom Prénom
en ma qualité de père - mère - tuteur* de :

NOM : Prénom : (enfant) Date de naissance : Adresse : Nom et prénom du chef de famille : N° de téléphone et/ou GSM (parent(s) ou personne(s) responsable(s)) : Ecole fréquentée : Année : primaire / maternelle

souhaite que mon fils - ma fille* :

participe aux **Centres Communaux de Jeux de Vacances** de l'été 2022

- Q1 : du 04/07 au 15/07
- Q2 : du 18/07 au 29/07
- Q3 : du 01/08 au 12/08

participe à **l'accueil simple** du 16/08 au 19/08

au centre :

- ALLEUR 2.5 à 6 ans (inscrits en maternelle) :**
Ecole maternelle d'Alleur, rue de la Vallée, 60
- LONCIN 6 à 12 ans (inscrits en primaire) - Natation et multi- sports :**
Ecole du Tilleul, rue de Jemeppe, 27
- ANS 2.5 à 6 ans (inscrits en maternelle) :**
Ecole du Parc, rue Walthère Jamar, 168 à 4430 Ans (derrière la crèche communale)
- PIERRE PERRET 2 6 à 12 ans (inscrits en primaire) - Sports de ballons :**
Ecole Pierre Perret 2, rue Monfort, 70

participe aux **séances de rattrapage scolaire** organisées du 01 au 12/08
à l'école Pierre Perret 1, rue des Ecoles, 9 à 4430 Ans.

Difficultés scolaires rencontrées en classe ou aspects à travailler (joindre éventuellement une note) :

FICHE MEDICALE (1 PAR ENFANT, S.V.P.)

VACCINATION (Si vous ne connaissez pas la date de vaccination subie (ou de rappel), nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer le formulaire, même incomplet. Vous pouvez aussi joindre une copie de la carte de vaccination.)

Tétanos (date du dernier rappel)

MUTUELLE

Collez ici une vignette mutuelle

MEDECIN TRAITANT

NOM :
Adresse :
Téléphone :

SANTE

Avez-vous des **observations** à nous communiquer concernant la santé de votre enfant, qui pourraient avoir des répercussions sur l'activité de l'enfant ou qui pourraient poser des problèmes ? (**allergies**, recommandations médicales, fatigue, traitement en cours, ...)

Santé actuelle : TB / B / Moyen **Poids :** kg
Y a-t-il des activités / **sports** que votre enfant ne peut pratiquer ? Pourquoi ?

Il sait nager : TB / B / Moyen

SIESTE (Pour les tout-petits)

Mon enfant a l'habitude de faire une **sieste** l'après-midi : oui / non
Remarque éventuelle :

SORTIES / RETOUR (Si cette partie de la fiche n'est pas complétée, la sortie de l'enfant ne sera en aucun cas autorisée !)

J'autorise / Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à la maison à midi (vers 12h).
J'autorise / Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à la maison en fin de journée (vers 17h).

 **La(les) seule(s) personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant est(sont) :**

La présente fiche signée fait office d'acceptation du Règlement d'Ordre Intérieur.

Date : Signature :

Remarque : Aucune inscription d'enfant ne sera acceptée sans la remise du présent formulaire dûment et entièrement complété !